

ANNEXE 2

Région 01

Convention d'aménagement forestier

Analyse du calcul de la possibilité forestière applicable au territoire public de Parke

1. MISE EN CONTEXTE	2. HYPOTHÈSES	3. ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES	4. STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT	5. RÉSULTATS DES CALCULS	6. ANALYSE DES TABLEAUX COMPARATIFS DES RÉSULTATS
<p>Utilisation des données du 3^{ème} inventaire décennal et d'un inventaire réalisé par le Groupement forestier de Kamouraska en 2004. Les calculs de possibilité forestière ont été réalisés avec le logiciel Sylva II par le MRNF en 2006. Les calculs précédents avaient été réalisés en 1993 par le MRN avec le logiciel Sylva I en utilisant des données écologiques.</p>	<p>La majorité des hypothèses de calcul (réductions, courbes de production, séries d'aménagement, vocation, etc.) sont calqués sur le modèle des calculs de septembre 2005 des forêts sous CAAF. L'impact des coupes mosaïques est pris en compte. On applique même des pourcentages de réductions plus grands que ceux qui sont demandés aux bénéficiaires de CAAF.</p> <p>¹R1 : Étant donné la dimension réduite du territoire et le morcellement des interventions qui y sont réalisées, on ne devrait pas y appliquer une recette identique à celle qui est appliquée sur les territoires de la grande forêt publique. Ainsi, on ne devrait pas tenir compte de l'impact des coupes mosaïques dans le calcul de possibilité. De plus, pour les mêmes raisons, on devrait tenir compte d'un certain allègement dans le respect des OPMV (voir le document "Applications des objectifs de protection et de mise en valeur dans les CvAF" (MRNF, mars 2005).</p> <p>Cependant, compte tenu de la mission que s'est donnée le bénéficiaire et qui est de réaliser des interventions exemplaires et éducatives, la stratégie sylvicole pourra être conservée. Par contre, on devra faire exception pour les refuges biologiques où le pourcentage de réduction demandé est plus grand que celui de la forêt publique. Ce dernier ne devrait pas être appliqué.</p>	<p>Les orientations ministérielles en lien avec les CPF pour les CvAF sont respectées.</p>	<p>Application d'une stratégie d'aménagement similaire à celle des territoires sous CAAF.</p>	<p>Au niveau des simulations avec le logiciel « Sylva II » : Résineux : Deux paliers de possibilité ont été créés sur les 6 premières périodes de simulation, alors qu'il aurait été possible de n'en créer qu'un seul durant cette période. L'objectif de cette opération était de fixer la possibilité résineuse aux deux premières périodes afin de ne pas créer de volume conjoncturel à l'étape suivante du calcul (méthode Gagnon-Vézina). Feuillus : Même si les superficies considérées sont minimales, aucune strate d'aménagement n'a été mise en disponibilité à la première période de simulation, alors qu'il est possible de réaliser des traitements sur le terrain. On aurait pu étaler davantage l'histogramme des résultats, particulièrement pour les 5 premières périodes qui correspondent à la moyenne des rotations. ¹R2 : On se doit de dissocier les simulations Sylva II et l'établissement des possibilités par essence ou groupes d'essences où sont établis les volumes conjoncturels. Veuillez donc vous assurer de réaliser les simulations des deux modèles de croissance selon les règles de l'art.</p>	<p>POSSIBILITÉ : Diminution de plus de 35% de la possibilité en résineux (SEPM) et en feuillus durs alors que la superficie est demeurée sensiblement la même. Les principales raisons expliquant ces écarts sont énumérées à la dernière colonne du tableau de l'onglet « PARKE_R01_POSSIBILITÉS » du fichier Excel ; « CvAF_Resultats_CPF_Parke_R01.xls ».</p> <p>STRATÉGIE : Réduction des superficies traitées dans les peuplements résineux. Peu de changement dans les peuplements feuillus si ce n'est qu'il y a des travaux d'entretien, d'éducation et d'éclaircie qui étaient inexistantes dans le calcul précédent.</p>

¹ RX = RECOMMANDATION SUITE À L'ANALYSE DES RÉSULTATS.